



avis public

PROMULGATION

Le 8 juin 2022, le conseil d'agglomération de Québec a adopté le *Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1401.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 9 juin 2022.

Québec, le 9 juin 2022

(signé) Julien Lefrançois, avocat
Assistant-greffier de la ville